

PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

ARRETE

Relatif à la délimitation du périmètre d'intervention du SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) en tant qu'établissement public territorial de bassin

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PREFET
COORDONNATEUR DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L213-10 ;

Vu le décret n° 2005-115 du 7 février 2005 portant application des articles L211-7 et L213-10 du code de l'environnement et de l'article L151-31-1 du code rural ;

Vu l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ;

Vu la circulaire MEDD/SDMAGE/BPIGR/CCG n° 1 du 9 janvier 2006 relative à la reconnaissance officielle des établissements publics territoriaux de bassin ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2005 délimitant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et Milieux associés »

Vu la demande de reconnaissance de son périmètre d'intervention par le SMIDDEST le 8 août 2006

Vu l'avis du bureau du comité de bassin du 13 novembre 2006

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, délégué de bassin Adour-Garonne

ARRETE

Article 1 :

Délimitation du périmètre

Le périmètre d'intervention du SMIDDEST en tant qu'établissement public territorial de bassin est constitué par le périmètre du SAGE estuaire de la Gironde.

Article 2 :

Exécution et diffusion

Les Préfets des régions Aquitaine et Poitou-Charentes, les Préfets des départements de Gironde et de Charente Maritime et le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Midi-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées et des Préfectures des régions et des départements concernés.

à Toulouse, le 30 JAN. 2007

Le Préfet de Midi-Pyrénées,
Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne

Signé :

